

à terme, qui arrivèrent au chiffre de 1.761.110 levas, et les versements à vue qui atteignirent 1.781.354 levas.

Les opérations d'assurances de cet institut subissaient un développement plus lent, surtout à cause de sa nouveauté et de la méfiance du paysan envers ce genre d'assurances. En chiffres, ces assurances s'expriment jusqu'en 1912 comme suit :

ASSURANCE DES PRODUITS AGRICOLES CONTRE LA GRÊLE

	Nombre de personnes assurées	Montant des sommes assurées
En 1911.....	3.443	6.120.490 levas
En 1912.....	17.548	28.255.390 levas

ASSURANCE SUR LE GROS BÉTAIL A CORNES

En 1912.....	93 têtes	17.660 levas
--------------	----------	--------------

La section d'assurance du gros bétail à cornes a commencé à fonctionner en 1912, et étant donné que ce genre d'assurance n'était pas individuel, comme l'était celui contre la grêle, son introduction par la formation d'associations et son organisation étaient plus difficiles.

L'organisation de la Banque Coopérative Centrale de Bulgarie est entièrement démocratique, et conforme à l'idée coopérative. Quoique créée par l'Etat et au moyen des ressources fournies par les deux banques d'Etat, la Banque Coopérative Centrale de Bulgarie est dirigée par un Conseil particulier, dans lequel l'élément populaire a une large part. Tout d'abord, la Banque Coopérative Centrale de Bulgarie réunit ses clients, les coopératives, dans un congrès annuel, qui critique le compte rendu de l'activité de la Banque. Ce congrès choisit dans son milieu trois représentants, qui, d'accord avec les représentants des trois banques, forment le « Conseil suprême coopératif ». Celui-ci, en réalité, dirige les affaires de la Banque. Au même Congrès sont élus également les membres du Conseil de contrôle de la Banque. En un mot, la Banque Coopérative Centrale de Bulgarie est dirigée par les représentants mêmes des coopératives, ses clients, bien qu'elle soit, conformément à